



Les autorités compétentes avaient interdit l'exploitation des mines de sable de Laboule 12 et avaient même procédé à la fermeture des carrières de sable dans cette zone. Pourtant, des particuliers continuent de creuser ces mines au mépris de cette décision d'Etat, a constaté Haïti Press Network

Jugées dangereuses, suite au séisme du 12 janvier 2010, le ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) et le Bureau des mines et de l'Energie avaient procédé le 12 février 2010, à la fermeture des carrières de sable de Laboule 12.

Des sanctions avaient même été prévues contre tous les contrevenants à la décision gouvernementale.

Malgré tout, des camions et des travailleurs s'activent encore et, de façon quotidienne, à l'exploitation de ces mines, avons-nous constaté ce lundi.

Un peu plus loin, dans une localité dénommée Grenier, une nouvelle mine faisant déjà l'objet d'exploitation clandestine est remarquée. Des hommes munis de pelles et de poinçons sont au boulot à longueur de journée dans cette mine.

Haïti-Mines : L'exploitation clandestine du sable à Laboule 12 se poursuit

Écrit par DJ/HPN

Lundi, 08 Octobre 2012 17:47

Interrogés à ce sujet, certains citoyens du quartier ont expliqué que l'exploitation de cette nouvelle mine a bénéficié le support de la famille Sampeur, propriétaire d'une parcelle de terre exploitée.

Richard Barbot, propriétaire d'un terrain dans la localité de Grenier depuis 1980, a fait savoir que des gens s'approprient illégalement d'une partie de sa propriété à des fins d'exploitation. Ce dernier a indiqué avoir fait des démarches en vain auprès des autorités concernées afin de stopper l'exploitation de la mine.

« Même des camions de certaines firmes de construction viennent acheter du sable issu de cette mine », témoigne Barbot artiste peintre et musicien.

En se prononçant sur les démarches de M. Barbot tentant de faire stopper l'exploitation de la mine de sable, les travailleurs se sont montrés quelque peu offusqués. Selon eux, le propriétaire, à savoir la famille Sampeur, a le droit de faire ce qu'il veut de son terrain.

Ils ont même proféré des menaces à tous ceux qui voudraient s'opposer à l'exploitation de la mine qui, disent-ils, constitue l'unique endroit où ils peuvent gagner un pain quotidien.

deruisseaujim@gmail.com